

*Article 29 du Règlement*

Il est important de s'attarder un instant sur les deux principaux arguments avancés par les deux ministres au cours de ce débat. Tout d'abord, ils ont reproché à maintes reprises à l'ancien gouvernement libéral sa politique d'intervention. Ils ont laissé entendre que la situation actuelle de Dome Petroleum était imputable aux fréquentes subventions et octrois de l'ancien gouvernement libéral aux termes du Programme énergétique national, par exemple, qui a permis à Dome d'acheter des terres et de devenir une société très importante. Pour les Canadiens qui se demanderaient de quoi nous parlons, je ferai remarquer qu'en ce qui concerne le pétrole et les liquides extraits de gaz naturel, il s'agit de la septième compagnie en importance au Canada et pour ce qui est du gaz naturel, elle se place au deuxième rang au Canada.

Il est vrai que l'ancien gouvernement libéral était un gouvernement interventionniste, et nous n'avons pas à nous excuser. Toutefois, le gouvernement tory est également un gouvernement interventionniste. C'est le peu de mémoire de ses députés qui rend ce débat tellement fascinant et, en un sens, plutôt amusant.

Les députés conservateurs ont oublié qu'il y a deux ans, le gouvernement fédéral a accordé un prêt sans intérêt à Domtar. N'est-ce pas là une mesure interventionniste, monsieur le Président? Que dire de l'aide que le gouvernement a offerte à Cominco et à Cyprus-Anvil afin de ranimer une société minière quasi moribonde? Que dire de l'aide qu'il a accordée à Sysco? Que dire de la politique interventionniste du gouvernement conservateur au cours des deux dernières années en ce qui concerne Algoma Steel, la Norbanque et la Banque commerciale du Canada et, plus récemment, l'aide qu'il a à juste titre accordée à General Motors? Ce sont là des décisions interventionnistes du Cabinet et du gouvernement fédéral dirigé par le parti progressiste conservateur. Voilà pour cette politique interventionniste de l'ancien gouvernement libéral, à laquelle la situation actuelle serait imputable.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) clame bien haut que cette transaction doit demeurer du domaine du libre marché. Voilà qui est étonnant. Je vous le demande, monsieur le Président, comment peut-on parler de transaction du marché libre alors que Dome Petroleum peut reporter des pertes fiscales de quelque 2,5 milliards? Comme mon chef l'a expliqué ce soir, cette société a profité d'un certain nombre de concessions fiscales, de stimulants, de programmes d'encouragement et que sais-je encore? Cette société appartient pour une bonne part aux contribuables canadiens qui l'ont payée par le biais du régime fiscal. Cela n'a rien d'une transaction du marché libre, bon sens!

Voyons rapidement le profil de Dome. Elle est la septième entreprise pétrolière et gazière en importance au Canada et la deuxième dans le secteur du gaz naturel, mais j'ai aussi appris, comme l'a souligné le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'environ 60 p. 100 de ses actions sont entre les mains d'étrangers. Cependant, ces actions sont réparties entre un très grand nombre de détenteurs. Cette situation a permis à Dome de fonctionner comme une entreprise canadienne, avec un siège social au Canada, une direction canadienne et un conseil d'administration majoritairement canadien qui prend

des décisions au Canada. Par conséquent, la société Dome n'était pas dirigée par des actionnaires majoritaires étrangers. En outre, Dome est le deuxième producteur de gaz en importance au Canada. L'entreprise détient également les plus grandes réserves de gaz naturel. C'est ce que la rend si attrayante.

Permettez-moi de vous brosser un tableau rapide d'Amoco, à titre comparatif. Cette société n'a jamais été autre chose qu'une succursale. Elle est assujettie aux décisions de la haute direction d'une société mère américaine. L'an dernier, Amoco Canada a versé en un an seulement quelque 686 millions de dollars en dividendes à sa société mère américaine. Cependant, elle n'a consacré que 38 millions de dollars à l'exploration au Canada pour découvrir de nouvelles réserves d'hydrocarbures. En un an, elle a enregistré des recettes de 1,3 milliard de dollars et des bénéfices après impôts de 135 millions de dollars. Monsieur le Président, je vous demande simplement de retenir un chiffre. En un an, cette société a été en mesure de transférer 686 millions de dollars à ses actionnaires à l'étranger. Et c'est cette même société qui s'apprête à acquérir Dome Petroleum.

• (0020)

Quelle sera la conséquence de l'absorption? D'après moi, les décisions clés sur les réserves de la Dome et la technologie employée dans les régions neuves seront prises par la société mère, non pas au Canada mais à l'étranger. Comme le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) l'a exprimé avec tant de passion, il faut poser beaucoup de questions et exiger des réponses. Qu'arrivera-t-il aux emplois des Canadiens qui travaillent pour la Dome Petroleum? La semaine dernière, j'ai lu dans un journal qu'on ne peut pas accuser de gauchisme ou socialisme, soit le *Financial Times*:

Il semble que, la semaine dernière, les employés de la Dome faisaient tout pour servir la cause de TCPL, car ils craignaient des licenciements pouvant atteindre 30 p. 100 si Amoco ou Exxon prenait le contrôle.

C'est ce que rapporte le *Financial Times*. Il faut donc poser des questions sur les emplois. Il faut en poser sur l'avenir d'Anchor qui appartient à Dome Petroleum. Il faut en poser sur l'usine pétrochimique de Sarnia. Que deviendront ceux qui sont associés à ces activités? Comme d'autres l'ont dit ce soir, il n'y a pas de fusion sans perte d'emplois ou transfert d'emplois à la société mère. Ce serait évidemment au détriment des employés canadiens actuels.

Je soupçonne que pour un grand nombre d'entre nous, l'affaire de Dome Petroleum est l'avant-goût de ce que nous réserve, à longue échéance, un accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Après la suppression du Programme énergétique national, l'affaiblissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et la déclaration que M. Smart, le sous-secrétaire américain, a faite aujourd'hui au Canadian Club à Toronto quand il a dit qu'un accord de libre-échange excluant les investissements ne serait pas acceptable aux États-Unis, nous devons conclure que ce qui se passe ici a des répercussions à long terme. Parce que les Américains ont l'intention de s'assurer à long terme le contrôle des ressources naturelles du Canada, l'affaire Amoco illustre ce que l'avenir nous réserve.